



## BULLETIN DU PRÉSIDENT

### LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

[Mars 2015]

## IFLA EUROPE

INTERNATIONAL FEDERATION  
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

### CONSEIL EXÉCUTIF

Secrétaire Général  
BERNARD CAPELLE  
secretarygeneral@iflaeurope.eu

T r é s o r i e r  
MARC CLARAMUNT  
treasurer@iflaeurope.eu

Vice-Président Education  
TONY WILLIAMS  
vpeducation@iflaeurope.eu

V i c e - P r é s i d e n t  
Pratique Professionnelle  
ANDREI CONDOROS  
vpppractice@iflaeurope.eu

secretariat@iflaeurope.eu  
<http://iflaeurope.eu>



## COUNCIL OF EUROPE



## CONSEIL DE L'EUROPE

A N A L U E N G O  
PRÉSIDENTE IFLA EUROPE  
president@iflaeurope.eu

La **Convention Européenne du Paysage** a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 à Strasbourg et ouverte à la signature des États membres de l'Organisation à Florence (Italie) le 20 octobre 2000, aux fins de promouvoir le paysage européen et d'organiser la coopération européenne.

Il s'agissait du **premier traité international** consacré exclusivement à l'ensemble des aspects du paysage européen et applicable à la totalité du territoire européen. Son rôle a été décisif dans l'établissement de politiques du paysage ces quinze dernières années, les pays signataires ayant l'obligation d'harmoniser sa réalisation avec leurs politiques nationales propres afin d'assurer la protection, la gestion et la planification du paysage.

La CEP s'adresse à la fois aux paysages considérés comme exceptionnels et aux paysages dégradés : *le paysage est n'importe quelle portion du territoire **tel que la population le perçoit**. Il contribue en tant que tel à la formation de cultures locales et constitue une composante fondamentale du patrimoine naturel et culturel européen. Il contribue au bien-être des personnes et à la consolidation de l'identité européenne.*

En ce sens, la Convention représente une contribution importante à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe par la promotion de la démocratie, des droits humains, et de la recherche de solutions communes aux grands problèmes qu'affronte la société actuelle. Les objectifs de la Convention incluent donc la définition de **paysages pour le futur** au moyen de procédures qui permettent la participation du grand public, composante essentielle du développement d'une nouvelle culture territoriale et de la qualité de vie des populations.

**Dans quelques jours**, du 18 au 20 mars, la 8<sup>ème</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention Européenne du paysage se tiendra à Strasbourg et présentera aux États Membres les progrès réalisés dans l'application de la Convention et les questions pratiques qui s'y rattachent. Ces dernières concernent la reconnaissance légale du paysage dans les pays signataires ; la définition et la mise en œuvre de politiques de protection, gestion et planification ; l'identification et la valorisation de paysages qui ont une incidence particulière sur le rôle des observatoires, centres et instituts du paysage, ainsi que d'autres questions de culture, d'éducation et de sensibilisation. En outre les relations entre paysage, planification de l'espace, droits humains et démocratie, seront analysés au même titre que l'Observatoire du Conseil de l'Europe pour l'application de la Convention. Il va sans dire que le plan d'actions pour les deux prochaines années sera également débattu. Pour conclure, l'Alliance du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe sera décernée.

**Comme les années précédentes**, IFLA Europe sera présente à cette Conférence à travers laquelle le Conseil de l'Europe assure la mise en œuvre de la Convention. Ses conclusions seront transmises au Comité Directeur pour la Culture, le Patrimoine et le Paysage (CDCPP) – dont IFLA Europe fait aussi partie – qui en référera alors au Comité des Ministres.

Notre Fédération sera d'autant plus présente à la Conférence que nous y présenterons le premier jour le Prix *Paysage et Démocratie* décerné au Conseil de l'Europe par IFLA Europe lors de notre dernière Assemblée Générale à Oslo (2014). Si vous souhaitez nous faire parvenir vos commentaires, suggestions ou points de vue au sujet de la CEP, n'hésitez pas à nous contacter. **Nous sommes votre voix.**